COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

CEEAC

ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

ECCAS

Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

XIX^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMITE INTER-ETATS DES EXPERTS

RAPPORT

En visioconférence, 27 juillet 2021

I. INTRODUCTION

1. Il s'est tenu, le 27 juillet 2021, par visioconférence, la deuxième session ordinaire du Comité Inter-États des Experts des Etats membres de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), préparatoire à la session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEEAC prévue pour le 29 juillet 2021.

II. PARTICIPATION

2. Ont pris part aux travaux, les Experts des Ministères en charge des Affaires Étrangères/Relations Extérieures/Intégration Régionale et des Finances des Etats membres ci-après :

   - République d'Angola ;
   - République du Burundi ;
   - République du Cameroun ;
   - République Centrafricaine ;
   - République du Congo ;
   - République Démocratique du Congo ;
   - République Gabonaise ;
   - République de Guinée Équatoriale ;
   - République du Rwanda ;
   - République Démocratique de São Tomé & Principe ; et
   - République du Tchad.

3. La liste des participants est jointe en annexe.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

4. La cérémonie d'ouverture a été présidée par **l'Ambassadeur Bienvenu Roland Michel BIKOUMOU**, Secrétaire Général Adjoint, Chef du Département Afrique, représentant Son Excellence **Monsieur Jean-Claude GAKOSSO**, Ministre des Affaires Etrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'Etranger de la République du Congo, Président en Exercice du Conseil des Ministres de la CEEAC.

5. La cérémonie a été ponctuée par l'allocution de **l'Ambassadeur Gilberto Da Piedade VERISSIMO**, Président de la Commission de la CEEAC, et le discours d'ouverture de **l'Ambassadeur Bienvenu Roland Michel BIKOUMOU**, Président du Comité Inter-Etats des Experts.

6. Dans son allocution, **l'Ambassadeur Gilberto Da Piedade VERISSIMO**, a adressé ses sincères remerciements aux autorités congolaises avec lesquelles la collaboration a toujours été franche et aisée. Il a tenu à remercier particulièrement, Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de la Francophonie et des Congolais de l'Etranger, pour l'accueil qui a été réservé à la délégation de la Commission qu'il conduit et pour les facilités et les conditions de travail mises à sa disposition. Avant de clore son propos, le Président de la Commission a tenu à rappeler les contraintes auxquelles la Commission a eu à faire face dans la mise en œuvre de son Plan Stratégique Indicatif à Moyen Terme, notamment l'insuffisance des ressources financières nécessaires à la poursuite de la double ambition collective de réforme institutionnelle et d'intégration régionale multidimensionnelle. Il a exhorté les membres du Comité inter-Etat à poursuivre le plaidoyer auprès de leurs pays respectifs pour qu'ils prennent la pleine mesure de l'importance de l'investissement financier dans l'intégration régionale en raison non

seulement du respect des engagements pris, mais aussi des bénéfices qu'ils en tireront à terme. Il a clos son allocution en renouvelant aux Experts, sa disposition ainsi que celle de son équipe, à collaborer loyalement et efficacement avec eux en vue d'œuvrer à la construction d'une Communauté unie, forte et dynamique.

7. Dans son discours d'ouverture, **l'Ambassadeur Bienvenu Roland Michel BIKOUMOU**, au nom du **Ministre Jean-Claude GAKOSSO**, a d'entrée souhaité la bienvenue à toutes les délégations qui ont tenu, par leur présence, à marquer tout l'intérêt et la détermination de faire avancer le processus d'intégration régionale en Afrique centrale. Il a félicité le Président de la Commission et les Commissaires pour le travail déjà accompli et qui sera présenté au cours des présentes assises ainsi que pour tous les documents techniques qui ont été mis à la disposition de tous les états membres. Il a rappelé les objectifs et l'importance de la réunion du Comité Inter-Etat des Experts dans la réussite des autres segments de la Conférence. Avant de clore son propos, il a remercié tous les Experts des Etats membres qui ont eu à travailler dans le cadre des réunions sectorielles. Il a souhaité pleins succès aux travaux des Experts et déclaré ouverte, la session ordinaire du Comité Inter-États des Experts.

IV. DEROULEMENT DES TRAVAUX

8. Les travaux ont été présidés par la République du Congo, assurant la présidence en exercice de la Communauté, et le secrétariat des travaux a été assuré par la Commission de la CEEAC.

4.1 Mise en place du Bureau

9. Après vérification du quorum, le Bureau de la réunion était composé ainsi qu'il suit :

- Président : République du Congo ;
- Vice-Président : République Démocratique du Congo ;
- Premier Rapporteur : République Gabonaise ;
- Deuxième Rapporteur : République de Guinée Équatoriale.

4.2 Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

10. L'ordre du jour et le programme de travail ont été examinés et adoptés avec amendements, ainsi qu'il suit :

- Présentation du rapport d'activité de la Commission de la CEEAC ;
- Evaluation de la mise en œuvre des recommandations de la XVIIIème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ;
- Situation politique et sécuritaire dans la région ;
- Décisions sur la mise en œuvre du processus d'intégration régionale ;
- Etat des contributions statutaires au budget général de la Communauté ;
- Divers ;
- Examen et adoption du rapport du Comité Inter-États des Experts ;

V. EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

5.1 Rapport d'activités de la Commission de la CEEAC

11. Le Président de la Commission de la CEEAC a présenté une synthèse du rapport d'activité de la Commission pour la période de décembre 2020 à juin 2021. Le rapport présente les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Plan stratégique

indicatif à moyen terme (2021-2025) de la Communauté et du plan d'action prioritaire 2021 au cours de la période sous revue ainsi que les contraintes auxquelles la Commission a eu à faire face, notamment l'insuffisance des ressources matérielles et financières nécessaires à la poursuite de la double ambition collective de réforme institutionnelle et d'intégration régionale multidimensionnelle.

12. En réaction à la présentation du rapport, le Comité Inter-Etat a salué la qualité et la densité du travail accompli par la Commission malgré un contexte difficile marqué par la Covid-19 et les crises sécuritaires et politiques dans la région. Toutefois, les membres du Comité ont relevé un certain nombre de préoccupations portant principalement sur la nécessité de :

    - Compléter le rapport d'activités par une section sur l'exécution budgétaire ;
    - Présenter, de manière exhaustive, les conclusions et recommandations du rapport d'évaluation du personnel y compris les aspects relatifs aux équilibres de genre et de nationalité ainsi que le tableau de redéploiement des effectifs, de promotion et de licenciements potentiels ;
    - Préciser les prochaines étapes non seulement pour le futur du personnel de l'ancien Secrétariat général mais aussi pour le recrutement du personnel dont la Commission a besoin pour mettre en œuvre le plan stratégique indicatif à moyen terme et le plan d'action prioritaire 2021, vu que la période transitoire expire le 31 août 2021 ;
    - Présenter le rapport du processus concurrentiel ayant abouti au recrutement du cabinet par soucis de transparence ;
    - Clarifier l'expression « manque du sentiment d'appartenance régionale », utilisé dans le rapport d'activités de la Commission ;
    - Préciser les pays et les dons reçus par chacun, dans le cadre de l'appui du programme frontière accordé par la CEEAC avec le soutien des partenaires ;
    - Examiner la possibilité d'actualiser le Plan d'action prioritaire 2021 au regard des activités réalisées et des défis budgétaires rencontrés au cours de la période sous revue et les contraintes budgétaires de la Communauté.

13. Au cours des échanges, le Comité Inter-Etats s'est félicité de l'implication de la Commission de la CEEAC à la suite des catastrophes survenues en Guinée Equatoriale, en RDC et au Burundi. Tout en encourageant ces expressions de solidarité à la Guinée Equatoriale et à la RDC, le Comité Inter-Etats a sollicité de la Commission, davantage de clarifications sur la suite des efforts de ces trois Etats membres.

14. Les Experts ont aussi salué le déploiement des bureaux de liaison de la CEEAC auprès des Etats-membres et des Organisations internationales. Ils ont demandé que ce déploiement se fasse conformément aux textes en vigueur.

15. Par ailleurs, les Experts se sont préoccupés du nombre important des réunions organisées au premier semestre 2021 dans des délais relativement courts. Ils ont souhaité qu'à l'avenir, des meilleures dispositions soient prises pour permettre une participation optimale des Etats membres auxdites réunions. Ils ont également encouragé à ce que les documents soient transmis dans de meilleurs délais - au moins un mois à l'avance - et que les réunions soient espacées d'au moins une journée de flottement permettant ainsi aux délégués de pouvoir faire rapport a leur hiérarchie.

16. ***Au terme des échanges sur ce premier point, le Comité Inter-Etats des Experts a pris acte du rapport et encouragé la Commission à tenir compte des améliorations recommandées pour les rapports d'activités futurs.***

5.2 Evaluation de la mise en œuvre des recommandations de la 18ème CCEG

17. Le Comité inter-Etat a noté que le point relatif à la mise en œuvre des recommandations et décisions de la XVIIIème session ordinaire a été amplement abordé dans la présentation du rapport d'activités semestriel faite au point « 5.1 » par le Président de la Commission, à l'exception de la recommandation sur l'audit des comptes dont le retard s'explique par le manque de ressources financières pour son exécution.

5.3 Situation politique et sécuritaire de la région

18. Le Comité Inter-Etats des Experts a suivi la présentation du rapport de la Commission sur la situation politique et sécuritaire dans la région de l'Afrique centrale au cours de la période sous revue. Il ressort de la présentation que la situation est restée stable dans la région. Les faits saillants ci-dessous ont marqué la période sous revue :

- Sur le plan politique, les processus électoraux organisés dans la région ont été pacifiques. Cependant, les décisions de boycott prises par certains partis et regroupements politiques ont constitué des motifs de préoccupation en matière d'enracinement de la démocratie dans la région.
- Sur le plan sécuritaire, les Etats membres ont continué à conjuguer des efforts importants et louables en vue de faire face aux menaces. Toutefois, un nombre de points chauds devraient continuer à mériter l'attention de la Communauté, à savoir la situation sécuritaire précaire en RCA, la persistance de l'insécurité dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord du Cameroun, l'activisme continu des forces négatives et des groupes terroristes dans la partie orientale de la RDC ainsi que la poursuite des actions des groupes armés résiduels au Tchad et les menaces terroristes au sahel et dans le bassin du lac Tchad, particulièrement dans la partie septentrionale du pays frontalière à la Libye. La question de l'amplification du phénomène du mercenariat reste une préoccupation pour la Communauté surtout si on prend en compte l'injonction du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur le départ de tous les mercenaires du territoire libyen et soudanais ainsi que la reconfiguration du déploiement des forces françaises et américaines du Sahel et de l'Afghanistan respectivement.
- Enfin, la pandémie de la COVID-19 reste une menace à la sécurité de la région, particulièrement à cause de son incidence négative sur les économies des Etats membres et ses corollaires sur les conditions sociales des populations. Pour ce faire, la région devrait accélérer la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre la pandémie, y compris en mettant en œuvre les recommandations des Ministres de la Santé des pays de la CEEAC réunis au mois de juin 2021 relatifs à la Position Commune sur la Vaccination contre la COVID-19 en Afrique centrale.

19. Réagissant au rapport, le Comité inter-Etats des Experts a félicité la Commission pour la qualité de son rapport et de tous les efforts qu'elle consent pour la paix et la sécurité dans la région. A cet effet, le Comité s'est félicité de l'engagement de la Commission dans l'accompagnement du processus de transition en cours au Tchad à la suite de la disparition du **Maréchal Idriss DEBY ITNO**. Les Experts ont noté les progrès notables réalisés par la République du Tchad depuis la mise en place de la transition à travers la nomination d'un Premier Ministre et la mise en place d'un Gouvernement de transition inclusif ainsi que l'établissement des deux Comités chargés respectivement de travailler à la désignation des membres du Conseil National de Transition (CNT) et de préparer la tenue du dialogue national inclusif.

20. S'agissant de la situation spécifique à chaque pays, le Comité a suggéré des corrections qui ont été intégrées dans le rapport sur la situation politique et sécuritaire en Afrique centrale.

21. Au terme des échanges, la Commission a apporté des informations supplémentaires en rapport avec la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC tenue dans le cadre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) le 04 juin 2021. Ces informations portaient sur la mise en œuvre de la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement dans ses aspects relatifs à l'appui matériel et financier attendu des Etats membres en faveur du Tchad et de la tenue prochaine d'une réunion des services de renseignements des Etats membres sur la problématique du mercenariat en Afrique centrale. La Commission a aussi fait le point sur la commission d'enquête internationale préconisée par le Tchad et la RCA à la suite des incidents meurtriers de mai 2021 à laquelle la CEEAC est appelée à participer aux côtés de l'ONU et de l'UA.

5.4 Décisions sur la mise en œuvre du processus d'intégration régionale

22. Sur base des éléments de réponse, apportés par la Commission aux interrogations du Comité Inter-États des Experts, ce dernier a validé avec amendements de forme, les projets de décisions ci-après, issus des recommandations des Ministres sectoriels :

- Décision N°01/CEEAC/CCEG/XIX/21 Adoptant la Déclaration sur la Sécurité dans le domaine maritime de l'Afrique centrale ;
- Décision N°02/CEEAC/CCEG/XIX/21 relative à l'opérationnalisation de la Zone de Libre Echange de la CEEAC et la Contribution de l'Afrique Centrale à la ZLECAf ;
- Décision N°03/CEEAC/CCEG/XIX/21 Portant approbation du Règlement Intérieur des Comités Techniques Spécialisés de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Décision N°04/CEEAC/CCEG/XIX/21 Relative à la Connectivité par Voie Aérienne en Afrique Centrale ;
- Décision N°05/CEEAC/CCEG/XIX/21 Portant adoption de la méthodologie analytique de priorisation des Projets du Plan d'Action Consensuel de Déploiement des Infrastructures de Communication Electroniques en Afrique Centrale (PACDICE-AC) ;
- Décision N°06/CEEAC/CCEG/XIX/21 Portant création du Centre pour les Energies Renouvelables et Efficacité Energétique de l'Afrique Centrale (CEREEAC) ;
- Décision N°07/CEEAC/CCEG/XIX/21 Sur la Promotion des Energie Renouvelables en Afrique Centrale ;
- Décision N°08/CEEAC/CCEG/XIX/21 relative à la Position Commune sur la Vaccination contre la COVID-19 ;
- Décision N°09/CEEAC/CCEG/XIX/21 relative à la Coopération entre la Communauté et les Organisations de la Société Civile ;
- Décision N°10/CEEAC/CCEG/XIX/21 portant mise en place et fonctionnement des Institutions Spécialisées de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Décision N°11/CEEAC/CCEG/XIX/21 sur la relation entre la Communauté et les Institutions Spécialisées ;

- Décision N°12/CEEAC/CCEG/XIX/21 portant mise en place et fonctionnement des Agences d'Exécution de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Décision N°13/CEEAC/CCEG/XIX/21 accordant le statut d'Institution Spécialisée de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) ;
- Décision N°14/CEEAC/CCEG/XIX/21 accordant le Statut d'Agence d'Exécution de la Communauté Economique des Etats d'Afrique centrale de la CEEAC (CEEAC) ;
- Décision N°15/CEEAC/CCEG/XIX/21 portant Modification de la Décision N°21/CEEAC/CCEG/XI/04 du 27 octobre 2004 Accordant au Pool Energétique d'Afrique Centrale (PEAC) le Statut d'Organisme de la CEEAC » le Statut d'Organisme Spécialisé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Décision N°16/CEEAC/CCEG/XIX/21 portant modification de la décision n°24/CEEAC/CCEG/XIII/07 accordant à la Commission Régionale de Pêche du Golfe de Guinée (COREP) le statut d'Organisme Spécialisé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ;
- Décision N°17/CEEAC/CCEG/XIX/21 portant mise en place du Fonds de Compensation, de Coopération et de Développement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale ;
- Décision n°18/CEEAC/CCEG/XIX/21 relative à l'Opérationnalisation de l'Organisation de la Santé de l'Afrique Centrale (OSAC) ;
- Règlement N°01/CEEAC/CCEG/CM/XIX/21 portant adoption du mécanisme de rapport, de suivi et d'élimination des Barrières Non-Tarifaires au Commerce de la CEEAC ;
- Règlement Intérieur n° 02/CEEAC/CCEG/CM/XIX/21 sur les Comités Techniques Spécialisés de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.

23. Concernant les décisions relatives à la santé, le Comité Inter-Etats a suggéré d'élaborer une autre décision spécifique à l'opérationnalisation de l'OSAC incluant les objectifs, missions et attributions.
24. Au terme des échanges Le Comité Inter-Etats des Experts transmet ces projets de décision au Conseil des Ministres pour compétence.
25. Toutefois, le Comité Inter-Etats des Experts a noté la réserve de la République Démocratique du Congo sur la pertinence de l'alinéa i de l'article 3 de la décision relative à la mise en place de l'Agence régionale de l'aviation civile de la CEEAC et sa demande de sursoir cette décision. En outre, concernant la décision N°02/CEEAC/CCEG/XIX/21 relative à l'opérationnalisation de la Zone de Libre Echange de la CEEAC et la Contribution de l'Afrique Centrale à la ZLECAf, le Comité Inter-Etats des Experts recommande à la Commission de la CEEAC de se rapprocher de la République Démocratique du Congo en vue d'une meilleure compréhension de la feuille de route issue de la réunion des Ministres en charge du Commerce, des Finances, de l'Industrie et de la Justice, tenue en visioconférence le 14 mai 2021.

5.5 Etat des contributions statutaires des Etats membres

26. Le Comité Inter-Etats des Experts a pris connaissance du rapport présenté par la Commission sur la situation de paiement des contributions couvrant la période allant du 1er janvier 2020 au 19 juillet 2021. Il en ressort que la majorité des paiements datent de 2020 et ceux-ci concernent le règlement des 40% des arriérés

exigibles suivant la décision n° 05/CEEAC/CCEG/IXE/20 du 19 juin 2020. Pour un stock initial au 1er janvier 2021 de 44.709.477.114 francs CFA, des paiements ont été effectués à hauteur de 14.452.037.799 francs CFA, au 19 juillet 2021. Ainsi, plusieurs Etats restent redevables notamment des budgets 2020 et 2021.

27. La situation au 19 juillet 2021 se présente comme suit en FCFA et en dollar :

5A - CONTRIBUTIONS DUES PAR ETAT MEMBRE AU 19 JUILLET 2021 (FCFA)

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS DUES AU TITRE DE 2020 & 2021	TOTAL VERSEMENTS (2020 & 2021)	DETTE
ANGOLA	2 201 244 344	-	**2 201 244 344**
BURUNDI	4 732 681 061	-	**4 732 681 061**
CAMEROUN	3 701 364 004	2 400 735 294	**1 300 628 710**
RCA	3 582 526 451	529 583 517	**3 052 942 934**
CONGO	4 294 607 140	1 610 279 074	**2 684 328 066**
RDC	6 480 157 209	2 399 985 000	**4 080 172 209**
GABON	3 210 520 846	3 671 964 029	**- 461 443 183**
GUINEE EQUATORIALE	4 484 759 131	2 283 514 787	**2 201 244 344**
RWANDA	3 820 944 607	1 399 856 450	**2 421 088 157**
SAO TOME ET PRINCIPE	6 085 492 340	-	**6 085 492 340**
TCHAD	2 115 179 981	156 119 648	**1 959 060 333**
TOTAL	44 709 477 114	14 452 037 799	**30 257 439 315**

NB : Le GABON présente une avance de 461 443 183 FCFA

5B - CONTRIBUTIONS DUES PAR ETAT MEMBRE AU 19 JUILLET 2021 (USD)

ETATS MEMBRES	TOTAL DES CONTRIBUTIONS DUES	TOTAL VERSEMENT	DETTE
ANGOLA	3 668 741	-	**3 668 741**
BURUNDI	7 887 802	-	**7 887 802**
CAMEROUN	6 168 940	4 001 225	**2 167 715**
RCA	5 970 877	882 639	**5 088 238**
CONGO	7 157 679	2 683 798	**4 473 880**
RDC	10 800 262	3 999 975	**6 800 287**
GABON	5 350 868	6 119 940	**- 769 072**
GUINEE EQUATORIALE	7 474 599	3 805 858	**3 668 741**
RWANDA	6 368 241	2 364 622	**4 003 619**
SAO TOME ET PRINCIPE	10 142 487	-	**10 142 487**
TCHAD	3 525 300	260 199	**3 265 101**
TOTAL	74 515 795	24 118 258	**50 397 537**

NB : Le GABON présente une avance de 769 072 USD

28. Tout en se félicitant des annonces de paiements en cours faites par le Rwanda et le Burundi, le Comité Inter-Etats des Experts a pris acte de cette présentation et recommande au Conseil des Ministres d'exhorter les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de s'acquitter de la totalité de leurs contributions statutaires afin de permettre à la Communauté d'atteindre ses objectifs.

5.6 Divers

29. Le Comité Inter-Etat a soulevé une préoccupation portant sur le logement des membres des délégations des Etats membres lors des réunions statutaires. En effet, il arrive souvent que les Experts soient logés très loin des Ministres qu'ils accompagnent. Le Comité Inter-Etat exhorte la Commission de la CEEAC à veiller en synergie avec le pays hôte, au rapprochement des Ministres avec leurs Experts.

5.7 Examen et adoption du rapport des travaux du Comité Inter-États des Experts

30. Après avoir épuisé les points inscrits à son ordre du jour, le Comité Inter-États des Experts a adopté son rapport.

VI. CLOTURE DES TRAVAUX

31. Le Comité Inter-États des Experts a félicité le Président de la Commission de la CEEAC et son équipe pour les actions menées dans un délai de temps aussi court, pour la qualité des documents présentés et pour la bonne organisation logistique de la session.

32. Le Comité Inter-États des Experts a exprimé toute sa gratitude à **Son Excellence Monsieur Dénis SASSOU NGUESSO**, Président de la République du Congo, Président en Exercice de la CEEAC, pour son leadership et son engagement constant pour l'aboutissement du processus d'intégration régionale en Afrique Centrale.

Fait à Brazzaville, le 28 juillet 2021

Le Président de la Commission CEEAC	**Le Président du Comité Inter-Etat des Experts**
Ambassadeur Gilberto Da Piedade VERISSIMO	**Ambassadeur Bienvenu Roland Michel BIKOUMOU**